

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet de réaménagement du terminal n°5 au port de
Baie-Comeau par la Corporation de gestion du port de
Baie-Comeau

3211-04-071

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

7 juillet 2023

LE PROJET

La Corporation de gestion du Port de Baie-Comeau (CGPBC) prévoit augmenter l'espace d'entreposage et de transbordement en réaménageant le terminal n° 5 pour le convertir en terminal multicargo et multiusager. Le projet consiste à démolir le quai existant du terminal, aménagé au début des années 1960. Ce dernier n'est pas utilisé actuellement à des fins portuaires parce qu'il est jugé vétuste et non sécuritaire. Le projet comprend également l'agrandissement du terrain du terminal ainsi que la construction d'un nouveau poste d'accostage qui pourra recevoir des navires d'une capacité allant jusqu'à 40 000 tonnes de port en lourd (TPL). La CGPBC évalue qu'entre une dizaine jusqu'à une trentaine de navires pourraient utiliser le terminal chaque année selon leur capacité de transport et la capacité d'entreposage sur le terrain du terminal.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet et du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet et la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-04-07

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 3 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 24 mai 2023 et s'est terminée le 23 juin 2023. Au cours de cette période, cinq commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 15 mai 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

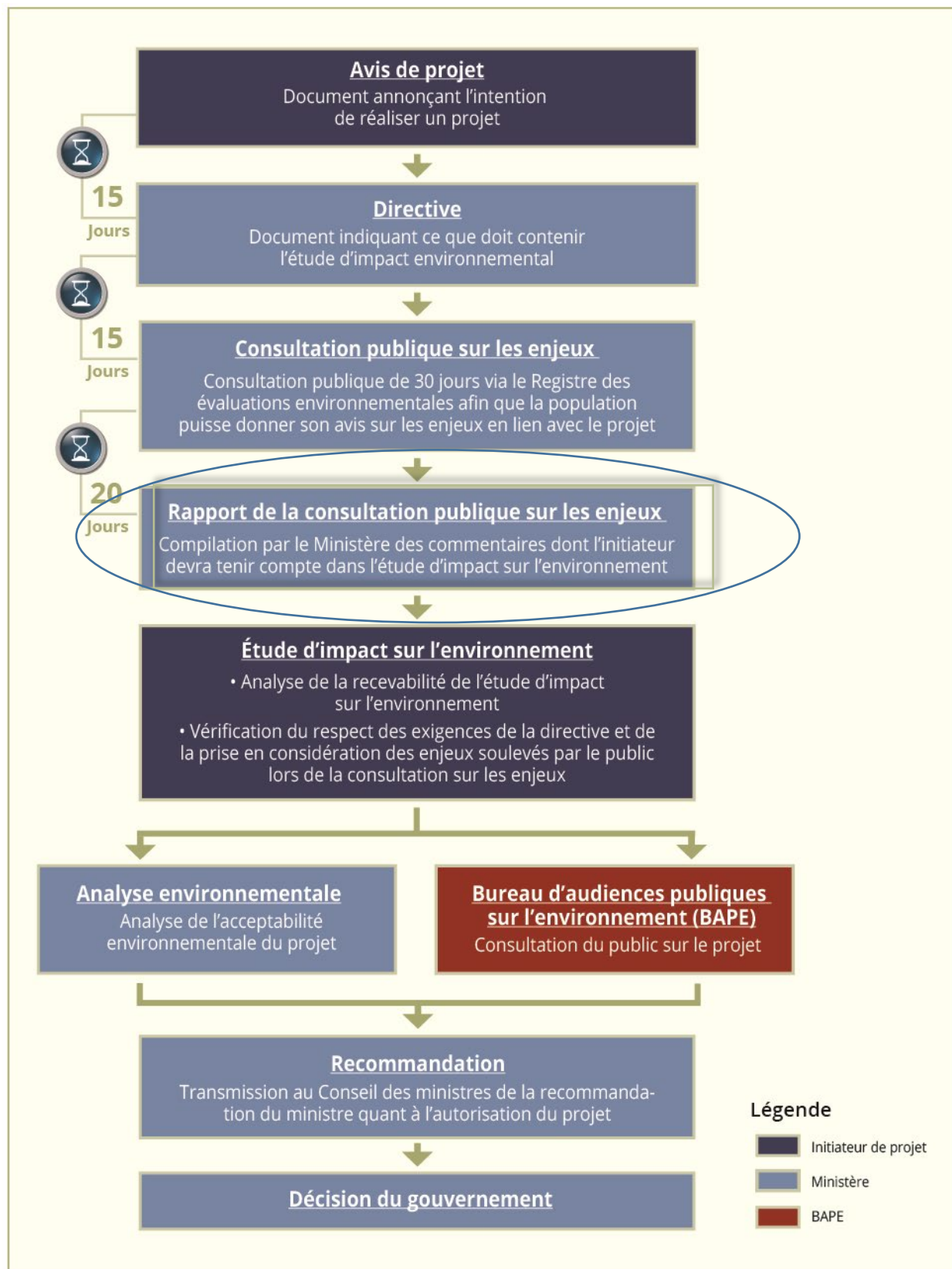


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

| Enjeux | Observations |
|--|--|
| Le maintien de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un certain nombre d'espèces menacées et vulnérables à proximité du site des travaux;• Présence d'une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) et d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) à proximité. |
| Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques | <ul style="list-style-type: none">• Bruit subaquatiques;• Présence et mise en suspension de sédiments contaminés;• Augmentation de la circulation maritime et ses impacts cumulatifs sur le fleuve. |
| La lutte contre les changements climatiques | <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des activités associées à l'exploitation du port (extraction des ressources, tourisme). |
| Les communautés autochtones | <ul style="list-style-type: none">• Assurer une consultation de l'ensemble des acteurs. |

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

| Auteur | Ville | Enjeux | Préoccupations | Références |
|---------|-------------|--|--|--|
| Citoyen | Baie-Comeau | Ajout des enjeux suivants: L'acceptabilité sociale et l'impact environnemental du but d'augmenter l'attraction d'investissement étranger en vu de l'exploitation des ressources naturelles du port. Évaluer l'impact environnemental délétère de participer à la mondialisation et d'augmenter le pouvoir d'extraction et d'exportation de l'industrie minière et forestière. Le désir de cette augmentation du pouvoir d'exportation des ressources naturelles est donc aussi une menace à la forêt boréale et devrait être pris en compte. Il est important d'évaluer ce projet dans son contexte macroéconomique. | Je suis extrêmement préoccupée et je m'oppose déjà fermement à ce projet. Je suis contre l'augmentation de la capacité du port de Baie-Comeau puisqu'il s'inscrit ouvertement dans un paradigme de mondialisation destructrice de l'environnement. Le but d'augmenter la capacité d'exportation de ressources naturelles met en danger la forêt boréale. L'augmentation de la capacité du port va augmenter la circulation de gros bateaux ayant eux aussi un impact néfaste énorme sur l'environnement et le fleuve Saint-Laurent. Je suis également détentrice d'une maîtrise en santé publique et ce projet va à l'encontre de mes valeurs de promotion et de prévention de la santé humaine. C'est également un projet qui détruit la santé animale (faune marine et aviaire notamment) et végétale (forêt boréale). Augmenter l'investissement étranger et la capacité d'exportation est peut-être favorable aux mégas industries particulièrement forestières et | Les travaux d'Yves-Marie Abraham sur la décroissance et notamment son livre Guérir du mal de l'infini. |

| | | | | |
|---------|-------------|--|---|--|
| | | | <p>minières, mais est un non sens au vu de la crise climatique et de la perte massive de la biodiversité en cours. C'est sans compter l'impact sur la zone d'importance pour la conservation des oiseaux et l'aire de concentration d'oiseaux quatiques.</p> | |
| Citoyen | Baie-Comeau | <p>suite a la lecture du projet D'excaver près du quai et de draguer une superficie d'environ 21 320 m2, pour atteindre un tirant d'eau minimum de 10,2 m. (Le volume de sédiments à retirer est évalué à plus de 30 000 m3) ... je me pose la question si c est sécuritaire pour l environnement .. l aluminerie de baie-comeau a polluer pendant plus de 60 ans par des BPC et HAP qui se retrouve dans les terrain et fond de l eau tout autour de l aluminerie .. le quai privé de l aluminerie a voulue draguer voila quelque année et sa été refuser , du moins tout a du être encapsuler parce que trop de polluant dans le fond marin aurait été lâcher dans la mer , les fameux BPC, HAP et autre produit toxique ... donc le port de baie-comeau est situer près de ce fameux lieux qui na pas plus être draguer d une méthode habituelle pour éviter un désastre environnemental , donc je crois fermement que le terrain et le fond marin au quai est aussi bourrer de BPC et HAP et</p> | <p>je crois que sa serait très dangereux pour l environnement et l eau de mer de creuser et même d excaver le terrain sur le bord du quai , si les terrain sont contaminer au HAP/BPC et autre produit toxique ou polluant .. sa serait lâcher dans l eau de la mer ou l air près de la ville de baie-comeau .. si des HAP sont dans le fond marin près du quai , ou il veulent faire des travaux . sa serait un désastre pour la faune marine près du quai et même plus loin , de relâcher ces polluant dans la mer en draguant .. ces polluant serait entrainer au loin par les marée et courant , causant des dégâts Irréversible en milieu marin pour des années et des années . je voudrait que des test soit fait pour évaluer le degrés de pollution et de toxicité des terrains et du fond de l eau , avant d excaver ou de draguer le fond marin . si des trace de HAP/BPC ou autres produit toxique si trouve , faudrait penser a abandonner le projet ou trouver une solution pour pas que sa se retrouve a remonter en surface ou se mélanger a l eau de mer .. se qui serait absorber par les mammifères marin et surtout le poisson qui va plus loin et est pécher par des personnes qui le mange ... faut juste penser au sédiment polluer brasser qui irait retomber sur le fond marin un</p> | <p>* Y aura-t-il des travaux de dragage dans l'anse du Moulin de Baie-Comeau, l'une des zones marines les plus polluées au Canada? En se penchant sur le projet de réhabilitation de l'aluminerie Alcoa, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) devrait répondre à cette question. (steeve paradis , le soleil , 2 octobre 2014) * ** Alcoa confine ses sédiments contaminés Radio-Canada Publié le 26 octobre 2017 , texte de Jean-Louis Bordeleau) **</p> |

| | | | | |
|---------|-------------|---|---|--|
| | | <p>de sédiment contaminer du a sa proximité d une usine d aluminium qui a polluer a ciel ouvert depuis plus de 60 ans</p> <p>**** En effet, une partie des sédiments de fond de la baie des Anglais est polluée par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les biphéniles polychlorés (BPC), et les autorités avaient décrété il y a quelques années que le meilleur moyen de ne pas étendre la pollution était de ne pas toucher à ces sédiments . le soleil , 21 février 2009 ****</p> | <p>peut plus loin , et serait absorber par les crabes . crabes que nous mangeons dans la région local ..</p> | |
| Citoyen | Baie-Comeau | <p>est ce que de vraie études vont être fait avant les travaux , pour voir si des espèces vont être touché par les travaux . par espèces , je veut parler d oiseaux et de mammifères marins . on parle dans leur demande d une espèce en péril, le Garrot d'Islande . est ce que tout a été penser avant de faire un désastre écologique qui mettrait en périls cette espèces du au brassement de sédiment dans l eau et autres forme de travaux qui pourrait être nocif a cette oiseau qui est en voie d extinction ??? . sans compté la faune marine qui est riche de diversité autour du quai , est qui pourrait souffrir de ces</p> | <p>que sera t il fait pour protéger les espèces sous marine , du bruit sous marin , de la lumière pour les travaux de soir , des sédiment qui seront brassé est iront plus loin avec les courant .. le tout qui pourrait affecter a jamais plusieurs espèces comme les rorquals , deux sont dangereusement en péril, le rorqual commun et le rorqual bleu . devons nous faire un génocide sous marin qui affectera les nouvelles génération futur , pour construire un quai que nous n avons peut être pas besoins en vraie ??? ... penser y bien avant de trop faire avancer le projet . merci</p> | |

| | | | | |
|---------|----------|--|--|---|
| | | travaux , et même jamais sans remettre . | | |
| Citoyen | Saguenay | <p>Avant de promouvoir un projet qui mise et encourage l'extractivisme grandissant dans les territoires de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean, il est important de prendre en compte trois enjeux la voix des peuples autochtones la transition écologique l'augmentation du trafic maritime.</p> | <p>Les communautés autochtones se mobilisent pour réduire l'extraction (bois et mines) sur leurs territoires ancestraux. Des blocages des coupes se sont intensifiés cet été, en particulier dans un contexte de feux de forêt et de déploiement de projets miniers. Au niveau international, il est reconnu que leur voix se doit d'être entendue puisqu'il s'agit des gestionnaires les plus efficaces de nos forêts. Or, consulter les conseils de bande ne suffit pas : ils n'ont juridiction que sur le territoire de la réserve. Ainsi, il faut une réelle réflexion en collaboration avec les gardiens du territoire et les chefs traditionnels. Aussi, il faut se rappeler les principes mis de l'avant par la Coalition Québec meilleure mine : pour qu'un projet minier ait du sens, il faut d'abord que ces minéraux servent réellement à la transition énergétique. Plutôt que de miser sur ces mines pour électrifier à tout vent, il est plutôt urgent d'enclencher des états généraux sur la question énergétique, tel qu'exigé par plusieurs groupes environnementaux (1). Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs. Déployer des infrastructures pour accroître une exportation c'est s'engager - nous, mais aussi la génération à venir - sur une pente extractiviste. Réfléchissons avant d'aller de l'avant. Si le trafic maritime augmente, il faut que le trafic routier/ferroviaire diminue. il faut aussi être sûr que ce qui est</p> | <p>Article sur les états généraux de l'énergie https://plus.lapresse.ca/screens/f72f64c0-7fcc-4436-914e-592294049a5a%7C_0.html</p> |

| | | | | |
|---------|-------------|---|--|---|
| | | | transporté a du sens, écologiquement. | |
| Citoyen | Baie-Comeau | <p>La transition énergétique ne doit pas supporter des projets qui portent atteinte à la biodiversité. L'étude d'impact doit porter sur l'ensemble des projets liés à celui du réaménagement du terminal no 5 au port de Baie-Comeau. Le projet du port ne vient pas sans des projets d'exploitation des ressources minières et forestière, et l'augmentation du trafic maritime. Les enjeux suivants sont majeurs; - Menace à la biodiversité sur terre et dans l'eau, soit le Caribou Forestier, la Baleine Noire de l'Atlantique, le Béluga, le Rorqual Commun, le Rorqual Bleu, le requin du Groenland, le Garrot d'Islande, le Pluvier Siffleur, l'Arlequin Plongeur, le Hibou des Marais, le Grèbe Esclavon... pour ne nommer qu'eux (plusieurs autres mammifères marins et espèces aviaires fréquentent régulièrement le secteur et ne semble pas objectivés de manière considérable.)- Contamination de l'eau par les sédiments pollués déjà présents sur le site du port; dragage prévu- Contamination sur le site de la mine projetée; la « métallurgie verte »</p> | <p>Les exploitations minières, forestières et ferroviaires qui sont prévues être liées au port de Baie-Comeau auront lieu dans la Réserve Mondiale Biosphère Manicouagan-Uapishka. Le transport maritime aura lieu à partir de la Baie-des-Anglais jusqu'à l'atlantique, utilisant le Fleuve St-Laurent. L'atteinte à l'intégrité de ces milieux menace la biodiversité qui s'y trouve et ne rime en rien avec un véritable développement durable. L'avis de projet est présenté avec un document de référence concernant des données biophysiques qui semblent dater et manquer de rigueur exhaustive. Les données inscrites dans le projet sont à valider. Une donnée du tableau 4 révèle qu'il y a eu 10 bateaux de croisière en 2022, alors qu'un article du journal local mentionne qu'il y en a eu 17... Être tombée sur cette erreur par hasard me laisse supposer d'autres incongruences. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord n'était pas au fait de ce projet, je leur ai annoncé! Une vision plus holistique est nécessaire. Fini le temps où de fragmenter les projets permettait une plus grande acceptabilité sociale, il est ici question d'acceptabilité environnementale.</p> | <p>https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf</p> <p>https://gisp.dfo-mpo.gc.ca/apps/WhaleInsight/eng/?locale=en&fbclid=IwAR0ANI311pNYLCC4IdcDfal0mgsBmGI9pRCw9M0CL1MGsTXyYA6KS4hzbrA</p> <p>https://gisp.dfompo.gc.ca/apps/WhaleInsight/eng/?locale=en&fbclid=IwAR0ANI311pNYLCC4IdcDfal0mgsBmGI9pRCw9M0CL1MGsTXyYA6KS4hzbrA</p> <p>https://visualisation.navigacionbaleines.ca/?_ga=2.263994184.539728315.1687486564-246011957.168748636246.1</p> <p>https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12</p> <p>https://www.lemanic.ca/2022/12/07/17-navires-de-croisieres-a-baie-comeau/</p> |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | <p>n'existe pas! - Nécessité de prévoir augmenter l'offre en hydroélectricité pour l'usine de transformation; risque d'atteinte des rivières qui ont ce potentiel- Menace à l'intégrité de la forêt boréale et du Nistassinan/Aire Protégée Projetée (entente-cadre expirée depuis 2021 dans le présent projet!)- Compromission des ressources pour les générations futures- Augmentation du tourisme par croisière par rapport à des pratiques de tourisme écoresponsables</p> | | |
|--|--|---|--|--|

